

TARIFS DES CONCESSIONS DU CIMETIERE

(Délibération n°68-12 du Conseil Municipal du 09 décembre 2022)

Tarif de base des concessions de terrains :

1,50 euro par an et par m²

Les concessions peuvent être accordées pour des durées de 15 ans, 30 ans, 50 ans exclusivement.

terrains concédés de 6 m² :

15 ans : 135 euros

30 ans : 270 euros

50 ans : 450 euros

terrains concédés de 3 m² :

15 ans : 67,5 euros

30 ans : 135 euros

50 ans : 225 euros

cases de columbarium :

15 ans : 270 euros

30 ans : 540 euros

50 ans : 990 euros

Caveaux cinéraires (cavurnes)

15 ans : 350 euros

30 ans : 700 euros

50 ans : 1280 euros

caveau provisoire :

gratuité